

## EXPERTISES « VEILLE »

### 1. EXPERTISE 1 : VEILLE REGIONALE

#### 1.1. SDER

##### 1.1.1. Rappel des objectifs de la mission

Le programme 2008-2009 prévoyait « *le suivi des travaux relatifs à la préparation de l'éventuelle actualisation du schéma de développement de l'espace régional (SDER) :*

- *1° par un élargissement à une 'veille stratégique' plus générale (SDER / Agenda territorial, Livre vert sur la cohésion territoriale de la Commission (...)) ;*
- *2° par le suivi sur les plans stratégiques transfrontaliers, l'étude de l'incidence des options et instruments mis en œuvre dans ces plans sur le territoire wallon ;*
- *3° poursuite des travaux sur 'l'état du territoire wallon' : atlas sur la structuration du territoire wallon par les acteurs économiques et institutionnels, occupation du sol, évolution des structures bâties et non bâties, analyse au regard de l'urbanisme durable des densités dans les SSC, dictionnaire des entités ou territoires ad hoc en collaboration avec la DAU (ACS, sillon, axe nord-sud, strates d'urbanisation, etc.) ;*
- *4° un examen des projets Interreg 3 sous l'angle du développement territorial et urbain (pour cet aspect voir veille 'ville').*

*Cette veille pourrait déboucher sur un portefeuille d'orientations dont la Région wallonne pourrait s'inspirer pour sa politique de développement territorial ».*

##### 1.1.2. TACHES MENEES

Dans le cadre de la préparation de l'actualisation du SDER, une note globale synthétisant tous les aspects abordés depuis le début de la recherche a été finalisée fin 2008 (voir annexe I).

Cette recherche a été complétée par différents travaux plus ponctuels demandés en cours d'année par le fonctionnaire gestionnaire de la CPDT :

- analyse de documents de planification ou de stratégie ou d'état (cfr EEW, répertoire statistique de l'IVEPS) au niveau fédéral, national (belge) ou régional (wallon) pour y relever les indicateurs de gouvernance afin de préciser la définition sous-jacente, le périmètre, etc. de ce concept (voir annexe II) ;
- analyse du projet de Plan pour la maîtrise durable de l'énergie sous l'angle du SDER et de l'aménagement du territoire (voir annexe III) ;
- avis sur la communication de la Commission européenne « *Un avenir durable pour les transports : vers un système intégré, convivial et fondé sur la technologie* » au regard du SDER et de l'aménagement du territoire (voir annexe IV) ;
- lecture structurée de la Déclaration de politique régionale au regard du SDER (voir annexe V).

### 1.1.3. PRINCIPAUX RESULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

Concernant l'actualisation du SDER, c'est incontestablement la problématique « énergie + climat » qui constitue le défi le plus important à rencontrer. Il s'agit à la fois de préparer la déplétion pétrolière annoncée et de répondre à nos engagements actuels et futurs en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les solutions aux deux défis se recoupant largement. Les liens entre cette problématique et le développement territorial devraient être analysés, et les politiques d'aménagement réorientées en conséquence dans le SDER.

Le SDER devrait également être actualisé sur des questions (dont certaines sont liées à la problématique précédente) telles que par exemple :

- préciser des notions telles que pôle, eurocorridor, densification des lieux centraux, etc. employées dans le document (actuel) mais sujettes à interprétation ;
- donner des orientations méthodologiques pour la mise en oeuvre des zones « blanches », des zones « bleues » et des ZACC ;
- prendre en compte des outils nouveaux tels que les noyaux d'habitat, le remembrement urbain, les zones franches, etc. ;
- cadrer les enjeux relatifs :
  - aux implantations commerciales,
  - au développement du secteur logistique,
  - à la mobilité et en particulier au réseau de chemin de fer,
  - au réseau écologique, tant à l'échelle régionale que locale
  - etc.

Concernant le travail sur la gouvernance, il n'a malheureusement pas été possible de répondre à la question posée. En effet, le trop petit nombre et la trop grande diversité des indicateurs qualifiés d' « indicateurs de gouvernance » au niveau régional comme fédéral ne permettent pas d'aboutir à une définition cohérente de la gouvernance.

Un cadrage du concept de gouvernance a cependant été élaboré sur la base d'une analyse des principaux documents d'orientation wallons (2004-2009 et 2009-2014) ainsi que d'articles de presse. Il n'y a pas là matière à publication.

Les autres thèmes de recherche avaient pour objectif d'attirer l'attention des fonctionnaires responsables sur certains aspects des documents étudiés au regard des spécificités wallonnes du développement territorial. On se référera aux annexes pour prendre connaissance des résultats de ces lectures.

### 1.1.4. ANNEXES AU THEME/A LA MISSION

Annexe I : un document de 56 pp. intitulé « Veille pour une éventuelle actualisation du SDER »

Annexe II : un document de 11 pp. intitulé « Gouvernance et indicateurs de gouvernance »

Annexe III : un document de 3 pp. intitulé « Projet de Plan pour la maîtrise durable de l'énergie : lecture orientée 'SDER' (aménagement du territoire) »

Annexe IV : un document de 4 pp. intitulé « Avis sur la communication de la Commission européenne « *Un avenir durable pour les transports : vers un système intégré, convivial et fondé sur la technologie* » au regard du SDER et de l'aménagement du territoire »

Annexe V : un document de 7 pp. intitulé « Lecture structurée de la déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 au regard du SDER ».

## **1.2. PLANS STRATÉGIQUES DES RÉGIONS FRONTALIÈRES**

### **1.2.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION**

Cette étude a pour objectif d'analyser les stratégies d'aménagement et de développement territorial des régions frontalières à la Wallonie dans le cadre de l'éventuelle actualisation du SDER. Elle vise à mettre en évidence :

- l'incidence des options et instruments mis en œuvre dans ces plans sur le territoire wallon ;
- des orientations dont la Région wallonne pourrait s'inspirer pour sa politique de développement territorial.

L'objectif initial de cette expertise pour les subventions précédentes était d'étudier les documents régionaux de planification spatiale de huit territoires voisins à la Région wallonne. L'analyse de ces documents a permis de mettre en évidence d'une part les points positifs du SDER et, d'autre part, les orientations innovantes développées dans les plans des régions voisines, dont la Région wallonne pourrait s'inspirer. Par rapport aux résultats de ce travail, l'objectif est aujourd'hui d'assurer leur diffusion au travers de diverses formes de publication (article pour Territoire(s) wallon(s), working papers...).

De plus, depuis 2008, cette expertise se poursuit sous forme de veille relative à l'adoption de nouveaux documents stratégiques (sectoriels ou transversaux) ou à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial des régions frontalières. Une attention particulière doit être portée sur les nouveaux plans et schémas produits par la Région flamande et par le Grand-Duché.

### **1.2.2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Cette expertise n'a guère connu de nouveaux développements cette année en raison du détachement du chercheur qui en avait la charge vers l'expertise relative aux implantations commerciales. Le travail s'est concentré sur la diffusion des précédents résultats. Un article issu de cette recherche a été publié dans le n°2 de la revue Territoire wallon. Il s'intitule « *Le Provinciaal Omgevingsplan du Limbourg néerlandais et ses ambitions transfrontalières* ». Un second article consacré aux principaux résultats de la comparaison entre SDER et schémas / plans équivalents au sein des régions voisines a également été finalisé et devrait paraître prochainement dans la même revue.

L'analyse de nouveaux documents a été fortement réduite durant cette subvention afin de donner la priorité à la prise en charge de l'expertise spécifique n°1 consacrée à la localisation des implantations commerciales. Dans le cadre de cette dernière, un important volet de benchmarking consacré à l'analyse des politiques menées à cet égard dans les régions voisines a pu s'appuyer sur les acquis des années précédentes de la présente expertise. De même, l'analyse des nouveaux documents stratégiques adoptés/en projet au sein des régions voisines s'est concentrée sur les intentions touchant la localisation des implantations commerciales<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'est ainsi le cas du *Landesentwicklungsprogramm IV Rheinland-Pfalz* et de l'avant-projet de Plan directeur sectoriel Zone d'activités économiques du Grand-Duché du Luxembourg.

Dans le cadre de la veille consacrée aux documents stratégiques de développement territorial des régions voisines, divers nouveaux documents stratégiques transversaux comparables au SDER ont toutefois pu être repérés dans trois régions voisines (ou proches) :

- le nouveau programme du Land de Rhénanie-Palatinat, le *Landesentwicklungsprogramm IV* (LEP IV) adopté le 07 octobre 2008<sup>2</sup> ;
- le projet de SRADDT – Objectif Picardie 2030 présenté en avril 2009 par la Région Picardie<sup>3</sup> ;
- le SDRIF<sup>4</sup> approuvé par la Région Ile-de-France le 25 septembre 2008.

Dans plusieurs régions, une analyse mérite aussi d'être menée concernant la mise en œuvre des intentions des plans régionaux au travers de l'élaboration de nouveaux documents stratégiques sectoriels ou d'une évaluation de la concordance entre réalité observée et intentions. Parmi les publications qui mériteraient une attention à cet égard, on peut citer :

- les avant-projets de plans directeurs sectoriels « transports », « paysage » et « zones d'activités économiques » présentés par le Gouvernement luxembourgeois le 28 octobre 2008 (pour les deux premiers<sup>5</sup>) et le 23 mars 2009 (pour le dernier<sup>6</sup>), documents sensés mettre en œuvre les intentions du Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire ;
- le premier rapport de suivi du développement territorial du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL (Concept intégré des transports et du développement spatial)<sup>7</sup> ;
- les lignes directrices pour l'avenir de la zone urbaine flamande autour de Bruxelles<sup>8</sup> ;
- les plans et études de la Région flamande relatifs au transport ferroviaire léger et au redéploiement des transports publics (plan Spartacus, plan START, *Analyse van de mogelijkheden voor lightrail in Vlaanderen, Mobiliteitsvisie De Lijn 2020*<sup>9</sup>...) ;
- le projet de Plan régional des déplacements (Plan IRIS 2) de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>10</sup> ;
- la loi du 19 juin 2007 modifiant le *Landesentwicklungsprogramm*<sup>11</sup> (LEPro) du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et le nouvel arrêté sur le commerce de détail du 22 septembre 2008 (*Einzelhandelserlass NRW*<sup>12</sup>) ;
- des documents liés à l'élaboration de la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) sur la maîtrise de la périurbanisation par la Région Nord – Pas-de-Calais<sup>13</sup>.

Faute de temps, il n'a pas été possible d'analyser en profondeur ces plans, loi, arrêté, rapports et programme.

<sup>2</sup> Voir le site : [www.ism.rlp.de/Internet/nav/a14/broker.jsp?uMen=c6f40d97-8d65-bd11-a3b2-171865a3eafa](http://www.ism.rlp.de/Internet/nav/a14/broker.jsp?uMen=c6f40d97-8d65-bd11-a3b2-171865a3eafa)

<sup>3</sup> Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Voir le site : [www.cr-picardie.fr/IMG/pdf/SRADDT\\_version\\_220409\\_internet.pdf](http://www.cr-picardie.fr/IMG/pdf/SRADDT_version_220409_internet.pdf)

<sup>4</sup> Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Voir le site : [www.sdrif.com](http://www.sdrif.com)

<sup>5</sup> Voir le site [www.gouvernement.lu/salle\\_presse/actualite/2008/10-octobre/28-halsdorf-lux-wiseler/index.html](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/10-octobre/28-halsdorf-lux-wiseler/index.html)

<sup>6</sup> Voir le site : [www.gouvernement.lu/salle\\_presse/actualite/2009/03-mars/23-halsdorf-plans/index.html](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2009/03-mars/23-halsdorf-plans/index.html)

<sup>7</sup> Voir le site : [www.gouvernement.lu/salle\\_presse/actualite/2008/05-mai/29-halsdorf/index.html](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/05-mai/29-halsdorf/index.html)

<sup>8</sup> Voir les sites : [www.briobrusse.be/assets/vlaamserand/arohtmnieuwsbriefnov2007.pdf](http://www.briobrusse.be/assets/vlaamserand/arohtmnieuwsbriefnov2007.pdf) et [www.vlaamsbrabant.be/wonen-milieu/wonen-en-ruimtelijke-ordening/ruimtelijk-structuurplan/nieuws-afbakening-vlaams-stedelijk-gebied-rond-brussel.jsp](http://www.vlaamsbrabant.be/wonen-milieu/wonen-en-ruimtelijke-ordening/ruimtelijk-structuurplan/nieuws-afbakening-vlaams-stedelijk-gebied-rond-brussel.jsp)

<sup>9</sup> Document présenté par la société De Lijn en avril 2009. Voir le document : [www.delijn.be/images/Mobiliteitsvisie%20De%20Lijn%202020\\_tcm7-8081.pdf](http://www.delijn.be/images/Mobiliteitsvisie%20De%20Lijn%202020_tcm7-8081.pdf)

<sup>10</sup> Voir le site : [www.iris2.irisnet.be](http://www.iris2.irisnet.be)

<sup>11</sup> Voir le site : [www.bezreg-arnsberg.nrw.de/top-themen/einzelhandelserlass\\_nrw/24alepro.pdf](http://www.bezreg-arnsberg.nrw.de/top-themen/einzelhandelserlass_nrw/24alepro.pdf)

<sup>12</sup> Voir le site : [www.bezreg-arnsberg.nrw.de/top-themen/einzelhandelserlass\\_nrw/einzelhandelserlass\\_2008.pdf](http://www.bezreg-arnsberg.nrw.de/top-themen/einzelhandelserlass_nrw/einzelhandelserlass_2008.pdf)

<sup>13</sup> Voir le site : [www.nordpasdecalsais.fr/sradt/docsSRADT/interne/DRA/maitrise.pdf](http://www.nordpasdecalsais.fr/sradt/docsSRADT/interne/DRA/maitrise.pdf)